

« Les délibérations des conseils communaux sont soumises à la députation permanente du conseil provincial, qui statue, sauf recours au Roi de la part des communes ou de la part de tiers intéressés.

« Les décisions de la députation sont publiées par les collèges des bourgmestres et échevins dès le dimanche qui suit leur réception, et restent affichées pendant huit jours.

« Le recours au Roi est suspensif. Il doit être exercé et transmis au gouverneur dans les quinze jours qui suivent la publication mentionnée au paragraphe précédent. »

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par le voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur,
M. VANDENPERREBOOM.

184. — 20 MAI 1863. — Loi qui autorise le gouvernement à exempter des droits de douane les marchandises détruites par l'incendie de l'entrepôt Saint-Félix, à Anvers (1). (Monit. du 22 mai 1863.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à exempter des droits de douane les marchandises qui se trouvaient sous le régime de l'entrepôt particulier ou fictif dans l'entrepôt Saint-Félix, à Anvers, et y ont été détruites par l'incendie du 2 décembre 1861, à la condition que la perte réelle en soit prouvée à toute suffisance de droit.

En cas de contestation sur cette suffisance, le différend sera jugé par le tribunal de première instance d'Anvers, qui procédera d'urgence comme en matière sommaire et décidera définitivement et en dernier ressort.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

185. — 20 MAI 1863. — Loi ouvrant un crédit de 100,000 francs au département de l'intérieur, pour couvrir les frais d'organisation de l'exposition des beaux-arts de 1863 (2). (Monit. du 22 mai 1863.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Un crédit extraordinaire de cent mille francs, destiné à faire face aux frais de l'organisation de l'exposition triennale des beaux-arts de 1863, ainsi qu'aux acquisitions à faire et aux récompenses à accorder à cette occasion, est porté au budget du département de l'intérieur, pour ledit exercice, sous la rubrique : Beaux-arts, chapitre CXXIX. Cette dépense sera couverte au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur,
M. ALP. VANDENPERREBOOM.

186. — 20 MAI 1863. — Arrêté royal. — Concession d'un embranchement de voie ferrée reliant les établissements industriels de Feluy au chemin de fer de Manage à Wavre. (Monit. du 24 mai 1863.)

Léopold, etc. Vu la demande de la société anonyme des chemins de fer de la jonction de l'Est, tendante à être autorisée à construire et à exploiter par chevaux un embranchement de railway destiné à relier les carrières, chauxfours et autres établissements industriels de Feluy, à la station de Feluy-Arquennes du chemin de fer de Manage à Wavre ;

Vu la convention et le cahier des charges arrêtés le 16 mai courant entre notre ministre des travaux publics et la société anonyme précitée ;

Vu les plans annexés à ladite convention et visés par notre ministre des travaux publics ;

Vu le cahier des charges annexé à notre arrêté du 18 juillet 1846, octroyant la concession du chemin de fer de Manage à Wavre, et notamment

(1) Session de 1862-1863.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 février 1863, p. 429. — Rapport. Séance du 20 mars, p. 455.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 14 avril 1863, p. 702.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 12 mai 1863, p. CXXIII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 13 mai 1863, p. 145. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 15 mai, p. 145.

(2) Session de 1862-1863.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 mars 1863, p. 445-446. — Rapport. Séance du 25 mars 1863, p. 565-566.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 15 avril 1863, p. 709-712.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 13 mai 1863, p. CXXIII.

Annales parlementaires. Discussion d'urgence et adoption. Séance du 15 mai 1863, p. 146-147.